



Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2019

L'alpinisme inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Franck Riester, ministre de la Culture, se félicite de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) de « L'alpinisme » par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, réuni en sa 14^e session à Bogota (Colombie), le 11 décembre 2019.

Cette candidature transnationale, portée par la France, est le fruit d'un travail conjoint avec deux autres pays. Le Ministre remercie ainsi l'Italie et la Suisse d'avoir tous ensemble contribué à l'inscription de ce dossier.

Pratique physique traditionnelle, l'alpinisme se caractérise aussi par une culture partagée, un art fait de connaissances sur l'histoire de la pratique et les valeurs qui lui sont associées, mais aussi de savoir-faire (maîtrise des techniques d'ascension et d'assurage, utilisation du matériel). Il nécessite l'acquisition indispensable de savoirs variés sur le milieu d'exercice, naturel et non aménagé, sur les conditions climatiques changeantes et sur l'appréciation d'événements physiques aléatoires. La culture de l'alpinisme s'appuie sur des références esthétiques, liées à la beauté des itinéraires et du geste dans l'ascension, et mobilise des principes éthiques : l'engagement de chacun, une économie de moyens, l'absence de traces rémanentes laissées derrière soi, une prise de risque mesurée et un devoir d'entraide et de secours entre les praticiens.

L'alpinisme repose sur des formes de sociabilité partagée. L'ambiance des refuges permet aux alpinistes d'échanger leurs expériences lors des récits de course le soir. « L'esprit de cordée », lien physique fondamental dans l'imaginaire des alpinistes, matérialise l'esprit de solidarité sans faille qui requiert des partenaires de l'ascension une forte compréhension mutuelle et un partage constant des responsabilités. La pratique de l'alpinisme est étrangère à tout esprit de compétition structurée.

« Je remercie la communauté porteuse, composée d'amateurs, de formateurs fédéraux et de professionnels, et estimée à 700 000 praticiens (dont 5 000 guides) dans les trois pays, d'avoir permis, par la mobilisation de toutes et tous, la valorisation de cette approche délibérément culturelle et patrimoniale de l'alpinisme et des valeurs spécifiques véhiculées par cette pratique physique très répandue. » Franck Riester, ministre de la Culture.

La démarche a été portée par les organisations d'alpinistes, tels les clubs alpins nationaux (Fédération française des clubs alpins et de montagne-FFCAM, Club alpin suisse, Club alpin italien) et par les associations nationales des guides (Association suisse des guides de montagne, Syndicat national des guides de montagne, Collegio nazionale delle guide alpine italiane). Les villes de Chamonix (France) et Courmayeur (Italie) et le canton du Valais (Suisse) les ont soutenus directement, avec la collaboration scientifique de l'université de Genève.

Le Comité intergouvernemental a félicité la France, l'Italie et la Suisse d'avoir préparé un dossier multinational de grande qualité, qui témoigne de la collaboration active entre les communautés pour la préparation de la candidature, comme pour la sauvegarde de l'élément, et qui souligne l'importance du savoir traditionnel relatif à la nature et à l'univers, et propose un exemple positif de relation durable entre les êtres humains et leur environnement.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Contact

Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Christine de Rouville
christine.de-rouville@culture.gouv.fr
01 40 15 35 84